



# RÉFAM

*Centre de Recherche, d'Évaluation  
et de Formation à l'Allaitement Maternel*

Révisions pour l'examen international IBLCE  
2020

Le CREFAM, Centre de Recherche, d'Évaluation et de Formation à l'Allaitement Maternel :

- ✓ est un organisme de formation continue enregistré sous le n° de déclaration d'existence 11 94 08175 94 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
- ✓ est reconnu organisme de DPC, enregistré auprès de l'Agence nationale du DPC<sup>1</sup> (Développement Professionnel Continu).

Notre domaine :

- ✓ Préparation des personnes ayant une expérience d'accompagnement dans le domaine de l'allaitement maternel, à **l'examen international organisé par IBLCE<sup>2</sup>** (organisme d'accréditation des IBCLC<sup>3</sup>).
- ✓ Organisation des formations de façon à permettre aux participants d'acquérir un ensemble de connaissances et compétences nécessaires à la **pratique d'un consultant en lactation IBCLC chevronné**, au-delà des minima requis pour l'examen.
- ✓ Organisation de **formations spécialisées** permettant d'approfondir des domaines essentiels à l'accompagnement des familles autour de l'allaitement maternel.

**Contribuer à l'évaluation  
des pratiques  
professionnelles en  
matière d'allaitement**

**Offrir des outils pour  
l'amélioration des  
savoirs et savoir-faire**



**Proposer aux professionnels  
de renforcer leurs  
compétences relationnelles  
pour soutenir les familles**

**Permettre et valoriser  
la recherche sur  
l'allaitement maternel  
en France**

<sup>1</sup><https://www.agencedpc.fr>

<sup>2</sup>IBLCE : International Board Lactation Consultant Examiners : comité international de certification des consultants en lactation.

<sup>3</sup>International Board Certified Lactation Consultant : consultant certifié par l'examen organisé par IBLCE.

## Critères pour intégrer la formation

Cette formation permet de s'entraîner aux modalités particulières de l'examen et de mettre à jour ses connaissances.

Elle s'adresse aux candidats à l'examen international IBLCE, qu'ils aient suivi une formation au CREFAM ou non. Elle est particulièrement adaptée aux candidats libres ayant déjà suivi d'autres types de formations sur l'allaitement maternel.

## Déroulement de la formation

L'examen international étant organisé sur ordinateur en France, les stagiaires effectuent l'examen blanc du CREFAM avant le début de la formation présentielle pour être dans des conditions aussi proches que possible de l'examen réel. Cet examen blanc comporte 175 questions à choix multiples, dont 100 s'appuient sur un support photographique fourni.

Il est possible de venir à la formation présentielle avec un ordinateur portable pour suivre la correction.

La formation présentielle comporte :

- ✓ une correction détaillée de chaque question de l'examen blanc, donnant lieu si nécessaire à des approfondissements techniques ;
- ✓ des sessions de formation pour compléter les connaissances des participants et les ajuster aux exigences de l'examen.

Les questions d'examen sont également fournies sur support papier pour faciliter les révisions après la formation.

## Modalités pratiques

Chaque groupe est constitué au maximum de 12 personnes.

Cette formation est répartie sur 35 heures en un module de 5 jours.

Elle a lieu chaque année en région parisienne.

**Lieu :** CREFAM - 12 avenue du Docteur Antoine Lacroix - 94270 Le Kremlin-Bicêtre

Sur demande, cette formation peut être organisée dans d'autres régions.

**Prochaines dates : du 6 au 10 juillet 2020**

## Coût de la formation

- ✓ Tarif normal : 750 €

Si la formation est à la charge du stagiaire et que le CREFAM reçoit l'inscription et le règlement 30 ou 60 jours avant le début de la formation :

- ✓ Tarif J-60 : 575 €
- ✓ Tarif J-30 : 675 €

Pour les stagiaires inscrits également à la formation « Pratique du consultant IBCLC et préparation à l'examen international d'IBLCE » :

- ✓ Tarif « stagiaire CREFAM » : 575 € (dans la limite des places disponibles)

## DEMANDE D'INSCRIPTION

- Je souhaite m'inscrire à la formation « Révisions pour l'examen international IBLCE » du 6 au 10 juillet 2020.

### 1. Votre identité

NOM : .....

Prénom : .....

Né(e) le ..... à .....

Profession : .....

Établissement : .....

Adresse professionnelle : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel : .....

Adresse personnelle : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel : .....

### 2. Coût de la formation et modalité des versements. (merci de cocher ce qui s'applique)

- Tarif normal : 750 €

Si la formation est à ma charge et que le CREFAM reçoit mon inscription et mon règlement 30 ou 60 jours avant le début de la formation :

- Tarif J-60 : 575 €

- Tarif J-30 : 675 €

- Je suis actuellement inscrit(e) à la formation du CREFAM « Pratique du consultant IBCLC et préparation à l'examen international IBLCE » et je règle 575 € (inscription possible dans la limite des places disponibles).

Ces prix ne comprennent pas les frais d'hébergement, d'assurance et de littérature spécialisée.

Si des modalités particulières de règlement ou de facturation sont souhaitées, merci de préciser ci-dessous. Celles-ci seront reprises dans le contrat ou la convention de formation.

.....

.....

3. **Prise en charge de la formation.** (merci de cocher ce qui s'applique)

- La formation est à ma charge. Je recevrai un contrat individuel de formation professionnelle en application des articles L6353-3 à 7 du Code du travail.
- La formation est prise en charge par mon employeur. Il recevra une convention de formation professionnelle en application des articles L6353-1 & 2 du Code du travail.

Mon employeur est (nom, adresse et cachet) :

.....  
.....

Interlocuteur : .....

Signataire de la convention : .....

- Autre financement : (précisez)

.....  
.....

L'inscription est prise en compte après réception (cachet de la poste faisant foi) de cette demande d'inscription complétée et, en cas de prise en charge individuelle, accompagnée du paiement correspondant.

En cas de paiement sur facture (a posteriori), le tarif normal est applicable.

En cas de désistement moins de trente jours avant la formation, CREFAM retiendra les sommes effectivement dépensées ou engagées pour son exécution.

Si une formation est annulée par CREFAM (ex. en cas d'inscription d'un nombre insuffisant de stagiaires), les inscriptions à cette formation sont remboursées en totalité.

Fait à : ..... Le : .....

Signature du/de la candidat/e :

Signature de l'employeur :